

Code Postal 83600

Nombre de Conseillers

• En exercice : 23

• Présents : 19

• Votants : 21

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de KLINHOLFF Jean-Pierre, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2025.

Conseillers présents : MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, KAPHAN Régis adjoints. DIAFERIO Juliette, GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline, MOULIN Laurence, RAOUST Jean-Paul, KAPHAN Florence, FERNANDEZ Patrick, HAVARD Jérôme, BROGLIO Nello, DOLLET Bertrand, REMY Josette, FLORI Alexandre, MASBOU Bernard, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom, REGGIANI Jean-Paul à FLORI Alexandre, BESSOUDO Vanessa à KAPHAN Florence.

OBJET :

**Budget communal-
Autorisation de
mandatement des dépenses
d'investissement avant le
vote du Budget Primitif 2026**

N°89

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le 17 DEC 2025
Publié ou Notifié
Le 17 DEC. 2025

Conseillers absents non représentés : REGGIANI Patrick, BONDoux-FERNANDEZ Evelyne.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : KAPHAN Florence.

Monsieur KAPHAN, Adjoint au Maire délégué au budget informe l'assemblée délibérante que dans l'attente du vote du budget primitif 2026, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses non recensées dans l'état des dépenses engagées non mandatées de 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite de ceux imputés aux comptes 16 et 18, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'organe délibérant.

AUSSI :

➤ VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

➤ OUI l'exposé qui précède,

➤ APRES avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date 08/12/2025,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- AUTORISE dans l'attente du vote du budget primitif 2026, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (BP 2025 + DM1 et DM2), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réalisés 2024, pour un montant de 635 802,89€ (25% x 2 543 211,55€) réparti comme suit :

Chapitre	Crédits votés 2025	Crédits ouverts dans la limite de 25%
20 - Immobilisations incorporelles	7 050,00 €	1 762,50 €
21 - Immobilisations corporelles	684 061,55 €	171 015,39 €
23 - Immobilisations en cours	1 852 100,00 €	463 025,00 €
TOTAL	2 543 211,55 €	635 802,89 €

- PROPOSE l'affectation des dépenses d'investissement aux articles suivants :

Chapitre	Compte M57	Crédits votés 2025	Crédits anticipés dans la limite de 25%
20 - Immobilisations incorporelles	204181 - Subventions d'équipements versées autres organismes publics	5 000,00 €	1 250,00 €
	2041411 - Subventions d'équipements versées communes membres GFP	0,00 €	0,00 €
	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2 050,00 €	512,50 €
	2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	0,00 €	0,00 €
	2112 - Terrains de voirie	50 000,00 €	12 500,00 €
	212 - Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €
	2131 - Bâtiments publics	62 455,08 €	15 613,77 €
	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements Bâtiments publics	24 120,00 €	6 030,00 €
	2151 - Réseaux de voirie	340 690,00 €	85 172,50 €
	2152 - Installations de voirie	17 200,00 €	4 300,00 €
	21538 - autres réseaux	63 491,25 €	15 872,81 €
	2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	41 301,74 €	10 325,44 €
	2157 - matériel et outillage technique	23 835,65 €	5 958,91 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €
	2182 - Matériel de transport	40 060,76 €	10 015,19 €
	2183 - Matériel informatique	4 397,07 €	1 099,27 €
	2184 - Matériel de bureau et mobilier	11 960,00 €	2 990,00 €
23 - Immobilisations en cours	2188 - Autres immobilisations corporelles	4 550,00 €	1 137,50 €
	231 - Immobilisation corporelles en cours	1 852 100,00 €	463 025,00 €
TOTAL		2 543 211,55 €	635 802,89 €

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2026,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

La secrétaire de séance,
KAPHAN Florence



Le Maire,
Jean-Pierre KLINHOLFF

Pour le Maire empêché



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai